



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## professeurs des écoles

Question écrite n° 42081

### Texte de la question

M. Jean-Luc Pérat attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le manque d'utilisation des listes complémentaires au concours de professeur des écoles. Dans la région Nord-Pas-de-Calais, les inspections d'académie reconnaissent 160 postes vacants, mais les recteurs d'académie ne semblent pas vouloir faire appel aux enseignants des listes complémentaires (80 personnes ainsi recrutées cette année contre plus de 170 il y a un an à la même époque). De ce fait, outre que de nombreuses classes sont surchargées, les enseignants absents ne sont plus remplacés. Cette situation est fortement dommageable, tant pour les enfants, que pour leurs parents. Le remplacement des enseignants étant une priorité déclarée du Gouvernement, il lui demande s'il compte enjoindre les recteurs d'académie du Nord et du Pas-de-Calais de réagir et de recruter des enseignants inscrits sur les listes complémentaires, cela dans l'optique d'assurer une scolarité continue et de qualité aux enfants.

### Texte de la réponse

La recherche d'une gestion optimisée de la ressource enseignante conduit à remplacer en priorité les enseignants absents par des professeurs titulaires remplaçants. Les enseignants du premier degré titulaires remplaçants sont rattachés à une école et affectés soit à une brigade départementale quand il s'agit de remplacer des absences de longue durée, soit à une zone d'intervention localisée quand il s'agit d'absences de courte durée. Sur l'ensemble du territoire, 8 % des emplois d'enseignants du premier degré sont affectés au remplacement et ce dispositif a permis de pallier 91,8 % des absences survenues au cours de l'année scolaire 2006-2007. L'efficacité du dispositif de remplacement dans le 1er degré est en progression depuis plusieurs années pour l'ensemble du territoire comme pour l'académie de Lille et son amélioration est constamment recherchée. Malgré les moyens importants ainsi engagés pour assurer la permanence de la qualité du service public d'éducation, des remplacements à certaines périodes de l'année scolaire peuvent demeurer difficiles à réaliser. Une gestion optimale adaptée à chaque type d'absence est recherchée afin de limiter au maximum le décalage qui peut exister entre le moment où une absence est constatée et celui auquel il est possible d'affecter un enseignant en remplacement. Par ailleurs, pour pourvoir des postes de professeurs des écoles devenus vacants, il peut être fait appel à des candidats inscrits sur les listes complémentaires des concours de recrutement. Depuis la mise en oeuvre de la LOLF, ce sont les recteurs responsables du budget opérationnel de programme académique (BOPA) qui apprécient en fonction des besoins formulés par les départements et dans la limite de leur plafond d'emplois, le nombre de recrutements sur la liste complémentaire à réaliser. Ainsi, depuis la rentrée scolaire 2008, 84 enseignants sur 172 inscrits ont été recrutés sur la liste complémentaire de l'académie de Lille.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Pérat](#)

**Circonscription :** Nord (24<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 42081

**Rubrique** : Enseignement maternel et primaire : personnel

**Ministère interrogé** : Éducation nationale

**Ministère attributaire** : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 17 février 2009, page 1480

**Réponse publiée le** : 30 juin 2009, page 6565